

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/17

1er novembre 1995

(95-3365)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

## NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce)

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>EGYPTE</u>
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Organisation égyptienne de normalisation et de contrôle de la qualité (EOS)
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b> 2 Latin America Street Garden City Le Caire Egypte
<b>Téléphone:</b> + 202 3549720 <b>Téléfax:</b> + 202 3557841 <b>Télex:</b> 932 96 eos un
<b>Courrier électronique:</b> -
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Elaboration des normes nationales égyptiennes</li><li>2. Evaluation de la conformité et certification de produits</li><li>3. Services de consultation technique et de formation en matière de normalisation</li><li>4. Représentation de l'Egypte dans les organisations internationales, régionales et nationales oeuvrant dans ce domaine</li></ol>
<b>Date:</b> 12 juin 1995